



FNAC Info

Bulletin mensuel interne d'information de la

Fédération Nationale des Amicales de Chasseurs

MESSAGE DU PRESIDENT

Voilà une nouvelle décennie qui commence avec de grands défis tant au niveau de la pérennisation de notre Fédération, que de la relève du personnel responsable (président, secrétaire-général, trésorier et trésorier-adjoint, etc.) et tant d'autres projets à réaliser.

J'aimerais remercier tous les membres du conseil d'administration qui consacrent leur temps personnel aux travaux et aux activités de la Fédération, ainsi que ceux des amicales qui les soutiennent.

La mise à jour de la liste des membres, l'organisation des JBJ-SB et de l'assemblée générale annuelle, sont des projets actifs qui requièrent tout au long de l'année toute notre attention pour rester en lien direct avec nos membres.

Merci à tous ceux et celles qui assument ces responsabilités. N'oublions pas que ce sont des bénévoles, dévoués et fiers d'être chasseur.

Le 2 février de chaque année, les crêpes s'invitent à nos tables, pour le plus grand bonheur des petits et des grands. On fait sauter les crêpes ! Mais on ne fait pas que les faire sauter, on les mange aussi ! Alors prêts pour une délicieuse séance de dégustation ?

Amitiés chasseur

René Watrin
Président national

Numéro 111

Février 2020

Sommaire :

- Fédération
 - A retenir
 - Cor de chasse
- Conseil supérieur
- Boutique
- Fanfare de Vincennes

Directeur de rédaction :

- René WATRIN

Infos-Communication :

- Yvick HERNIOU

Réalisation :

- Thierry GUYON

Contact :

webmaster@bleujonquille.fr

Site :

<https://bleujonquille.fr>



FEDERATION

Dates à retenir :

- 5 fév, Mer.** Conférence de Jean-Marc Berlière « POLICES ET POLICIERS SOUS L'OCCUPATION » (Voir ci-dessous)
- 6 fév, Jeu.** Conférence Pascal Blanchard, pavillon de la Reine, Château de Vincennes, 18h30
- 13 fév, Jeu.** Conférence SOLDIS, un monument pour ceux qui n'ont pas de tombeau, Paris 75008 Grand Palais 18h30
- 21 fév, Ven.** Ravivage de la Flamme Arc de Triomphe Amicales d'Iles de France + F.N.A.C. + LCL Driant 18h30
- 23 fév, Dim.** Commémoration Bois des Caures
- 25 fév, Mar.** Conférence Etienne Hoff Les opérations spéciale Paris 75017, Mairie 19h00
- 27 fév, Jeu.** **Conseil fédéral Salle Costa de Beauregard Château de Vincennes 11h00**



Pierre SOUBELET
Préfet des Hauts-de-Seine



Jean-Baptiste ROMAIN
Directeur des Hauts lieux de la mémoire nationale
en Île-de-France du ministère des Armées

ont l'honneur de vous convier à la conférence de Jean-Marc Berlière
« Polices et policiers français sous l'Occupation »
dans le cadre des « Rendez-vous du Mont-Valérien »

Présentation de l'exposition « Désobéir pour sauver, des policiers et des gendarmes « Justes parmi les Nations » »



Mercredi 5 février 2020 à 18h30
Arrivée au plus tard à 18h15 en préfecture des Hauts-de-Seine
Inscription préalable obligatoire

Inscription obligatoire par mail : reservation@mont-valerien.fr avant le 4 février 2020 à 18h
Informations : 01.47.28.46.35 ; Adresse : 167-177 avenue Joliot Curie - 92013 Nanterre Cedex
Cette invitation est d'identité sera demandée à l'entrée personnelle, une pièce

En partenariat
avec :



Ravivage de la flamme par les amicales d'Ile de France

Ravivage de la flamme de l'arc de triomphe par les amicales d'Ile de France de Chasseurs à Pied - Alpains et Mécanisés présidé par l'amicale du 19^{ème} B.C.P.

Mises en place pour 17:55
Début de la cérémonie à 18:30.

A l'issue du ravivage, l'amicale offrira le verre de l'amitié **aux amicalistes du 19^{ème} B.C.P.** présent.

Les documents annuels comprenant la fiche signalétique, l'appel à cotisation et abonnements au COR DE CHASSE, ont été adressés début décembre 2019 à toutes les amicales.

En cas de non-réception, merci de le signaler sur l'adresse mail secretairefnac@bleujonquille.fr





Le Cor de Chasse en quelques repères :

Vous connaissez tous les contraintes inscrites dans chaque Cor de Chasse, en page 3 : Le Cor de Chasse paraît les 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet, 1^{er} octobre. Pour être insérés dans un numéro, les articles et communiqués doivent nous parvenir au plus tard un mois avant la parution du numéro suivant.

Les abonnés recevront leur exemplaire dans les 15 jours suivant la date de parution, en fonction des délais postaux.

Ceci revient à dire pour le prochain numéro à paraître pour le 1^{er} avril :

• Repères à retenir :

- 02.03 : date limite de réception des articles > le rédacteur en chef envoie à l'infographie toutes les parties composant le Cor de Chasse,
- 09.03 : bouclage final de la maquette et envoi à l'équipe fédérale de relecture,
- 16.03 : correction & relecture terminées > le rédacteur en chef envoie le numéro complet à l'imprimeur,
- 19.03 : Bon A Tirer est signé par le directeur de la publication,
- 20.03 : l'imprimeur lance l'impression,
- 25.03 : postage du Cor de Chasse.

Ce calendrier montre que les trop nombreux retards d'envoi d'articles décalent l'ensemble des opérations et d'autant le postage de chaque numéro du Cor de Chasse.

Ainsi, nous pouvons annoncer les dates suivantes :

- Numéro 648 > 01.03.2020 : date limite de réception des articles,
- Numéro 649 > 01.06.2020 : date limite de réception des articles,
- Numéro 650 > 01.09.2020 : date limite de réception des articles.

Le tour de force consiste à bien préparer le numéro 650 car nous devons insérer les activités des journées bleu-jonquille et la commémoration des combats de Sidi-Brahim.

- Numéro 651 > 01.12.2020 : date limite de réception des articles.

Les articles arrivés après ces dates seront publiés dans le numéro d'après.

Nous savons pertinemment que vous avez tous l'œil rivé sur le calendrier et la volonté de vouloir bien faire.

Nous vous en remercions par avance.



Le Conseil supérieur de la fonction militaire critique la réforme des retraites

par [Laurent Lagneau](#) · 19 janvier 2020

Unification des 42 caisses de retraite et mise en place d'un système par point, dans lequel chaque euro cotisé donnera les mêmes droits : tel est, dans les grandes lignes, l'esprit de la réforme des retraites qui, proposée par le gouvernement, est au centre d'un conflit social depuis le 5 décembre.

Or, pour les armées, l'enjeu est de continuer à permettre aux militaires de quitter ses rangs après quelques années de service afin de garder une « armée jeune ». À plusieurs reprises, le président Macron a assuré qu'il veillerait à ce que la singularité du métier militaire soit prise en compte dans le projet de réforme des retraites.

« Il n'y a donc pas lieu de transiger avec l'exigence de disponibilité en tout temps et en tout lieu, qui est le corollaire du principe constitutionnel de libre disposition des forces armées. Et il faut sans cesse rappeler que le service des armes est imprévisible, risqué, dangereux, qu'il implique esprit de sacrifice, pouvant aller jusqu'au sacrifice suprême. [...] Alors, je le redis : la singularité du métier militaire et les exigences du modèle d'armée, une armée tournée vers les opérations, seront prises en compte dans les réformes à venir, notamment celle de notre système de retraite. Les pensions militaires relèvent d'abord de la condition militaire et d'un contrat passé entre la nation et ses armées », avait en effet encore affirmé M. Macron, le 13 juillet 2018.

Et Jean-Paul Delevoye, alors Haut-commissaire à la réforme des retraites, [avait affirmé](#), à la même époque, que le système universel maintiendrait « les particularités objectivement justifiées par les missions assignées aux militaires. »

Dans le même temps, le sénateur Dominique de Legge [s'était inquiété](#) de voir cette réforme des retraites fragiliser la politique du ministère des Armées en matière de ressources humaines. « Sa fragilisation serait donc susceptible de mettre ce modèle d'armée, reposant sur des effectifs jeunes, en péril, alors même que le nombre de militaires quittant le service sans droit à pension a d'ores et déjà augmenté ces dernières années », avait-il mis en garde.

Et le parlementaire d'insister : « Au total, les pensions militaires relèvent davantage d'un système de gestion des ressources humaines, unique dans la fonction publique, et du choix d'un modèle d'armée jeune que d'une pure logique d'assurance-vieillesse. »

Cela étant, pour le Conseil supérieur de la fonction militaire [CFSM], saisi par la ministre des Armées, Florence Parly, cette réforme des retraites ne prend justement pas assez en compte la singularité des armées. C'est en effet ce qu'il ressort, [selon le quotidien Le Parisien](#), de l'avis qu'il a rendu le 15 janvier.



« Après l'étude du projet de loi », le CSFM « ne peut, en ce qui concerne la condition militaire, émettre un avis favorable », écrit le contrôleur général des armées Olivier Schmit, le secrétaire général du Conseil supérieur de la fonction militaire.

Ainsi, « certaines dispositions fragilisent notre modèle d'armée et la condition militaire », est-il estimé dans cet avis, qui pointe notamment les « modalités de calcul de la pension militaire qui suivraient le régime de droit commun ». En effet, celles qui incitent à rester en activité plus longtemps participeraient « au vieillissement de la population militaire », ce qui est « une discordance entre l'objectif poursuivi par le projet de loi et l'impératif de jeunesse imposé par la loi à nos armées », affirme le CSFM.

Par ailleurs, « la mise en place d'une règle de calcul assise sur l'ensemble de la carrière au lieu des six derniers mois » est également critiquée dans cet avis étant donné que cela « engendrerait inexorablement une baisse des pensions » pour certains militaires « n'étant pas ou peu primés ». Et ce serait essentiellement les militaires du rang qui en feraient les frais. De même que les jeunes sous-officiers. « Le principe même de l'escalier social est mis à mal avec le nouveau système », assène le CSFM.

Pourtant, le général François Lecointre, le chef d'état-major des armées [CEMA], avait dit vouloir un système de retraite [plus « équitable »](#) pour les militaires sous contrat.

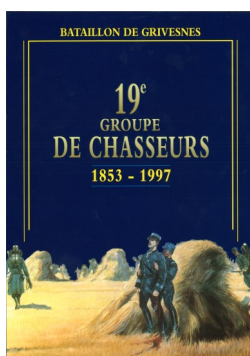
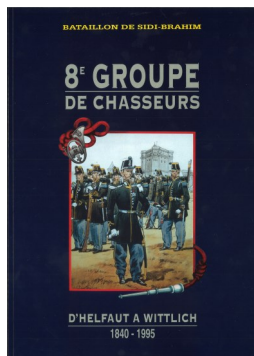
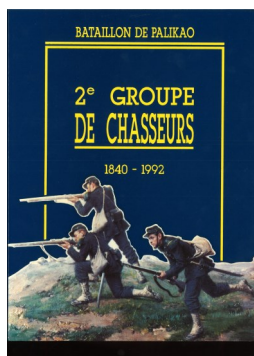
Quoi qu'il en soit, lors de [ses vœux aux armées](#), le 16 janvier, le président Macron a abordé le sujet des retraites. Le CSFM « a rendu son avis et j'en tiendrai le plus grand compte », a-t-il dit.

« Je connais la sensibilité sur le sujet et je la comprends parce que les pensions militaires constituent une garantie essentielle du contrat que l'État et la Nation passent avec ceux qui acceptent de les servir par le métier des armes. Elles constituent une contrepartie que la Nation apporte solidairement à votre engagement exorbitant à la défendre. Elles sont également une garantie du modèle d'armée dont la France a besoin pour assurer sa défense et ses missions dans le monde : une armée jeune, agile, disponible sans contrepartie », a déclaré M. Macron.

Et ce dernier de conclure : « Aussi, je le redis, les engagements que j'avais pris devant vous il y a un an, de prise en compte des spécificités militaires et du modèle d'armée, sont et seront tenus. J'y veillerai personnellement. »



BOUTIQUE



Promotion du mois

Historiques

2^e Groupe de Chasseurs

8^e Groupe de Chasseurs

19^e Groupe de Chasseurs

L'unité

12,00€

Lot de 3

24,00€

Franco de port



Fanion bleu jonquille

Carnet de campagne d'un chasseur de Driant

Par Paul SIMON

10,00€

Franco de port

Règlement par chèque à adresser au bureau à Vincennes

Règlement PayPal à : achats@bleujonquille.fr

Commande par mail : achats@bleujonquille.fr



Fanfare « Vincennes-Tradition Chasseurs »

Créée à Vincennes en 2011, cette fanfare a pour objet de maintenir la tradition musicale des bataillons de chasseurs. Cette volonté a été motivée par la disparition progressive des musiques militaires. Seule la fanfare du 27^{ème} BCA subsiste pour les chasseurs. Le choix s'est par ailleurs imposé à Vincennes compte tenu du lien qui unit la ville et nos bataillons puisque c'est en ce lieu qu'ils furent créés, en 1837, par le Duc d'Orléans et que, chaque année, s'y commémore le combat de Sidi-Brahim avec la passation du Drapeau des Chasseurs.

Présidée par le Général Lagrange, ancien chef de corps du 19^{ème} Groupe de Chasseurs, la formation est parrainée par la Fédération Nationale des Amicales de Chasseurs et agréée par le comité de la flamme de l'Arc de Triomphe.

Son répertoire permet d'assurer le protocole militaire tout en proposant des concerts et des services variés de musique festive d'animation de rue.

Un problème préoccupant se pose néanmoins. Celui du recrutement des musiciens. Les conservatoires d'Ile de France, principaux pourvoyeurs des formations musicales, ne nous aident en aucun cas et rendent problématique le renouvellement de nos participants.

Nous souhaitons leur donner tort en donnant à notre fanfare une dimension incontournable.

Cet article est donc un appel à tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, peuvent contribuer au renforcement de notre effectif et permettre ainsi de mieux faire connaître, à tous les publics, le patrimoine musical des chasseurs.

A tous un grand merci.

Contact : contact@fanfare-chasseurs-de-vincennes.fr

Correspondant : Didier MIREUR 06 09 93 23 78

Site : www.fanfare-chasseurs-de-vincennes.fr

